



Rapport d'activité 2009

**Rapport d’activité
de l’Association Professionnelle des Experts Indépendants
établi au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2009**

Préambule

L’Association Professionnelle des Experts Indépendants (APEI) a été constituée le 25 janvier 2008, sous la forme d’une association loi de 1901, à l’initiative de professionnels intervenant en qualité d’experts indépendants dans le cadre des offres publiques.

L’Autorité des marchés financiers (« AMF »), conformément aux dispositions de son règlement général, a décidé de reconnaître l’APEI, en tant qu’association professionnelle d’experts indépendants, le 9 avril 2008, et a approuvé simultanément le code de déontologie de l’APEI.

Le présent rapport rend compte des activités menées par l’APEI au cours de l’année 2009, et plus particulièrement de la mise en place de groupes de travail qui ont pour objet d’apporter des réflexions et des propositions sur l’expertise indépendante.

Orientations générales de l’APEI

A l’issue d’une première année d’exercice 2008 marquée par la reconnaissance de l’APEI en qualité d’association professionnelle d’experts indépendants, l’Association a procédé en 2009 à un ensemble de réflexions et de travaux qui lui ont permis de devenir un interlocuteur privilégié de l’AMF sur les sujets relatifs à l’activité d’expertise indépendante.

Au cours de son deuxième exercice, l’APEI a régulièrement réuni son Comité Directeur afin de bien définir la stratégie de l’Association.

L’APEI a tenu sa première réunion avec l’ensemble de ses membres le 10 septembre 2009. Cette réunion a été l’occasion pour le Président de rappeler l’origine de la constitution de l’Association et à Gérard Petiteau, contrôleur qualité de l’APEI de présenter son rapport annuel de contrôle. A l’issue de cette réunion, deux groupes de travail ont été constitués.

L’APEI a eu l’occasion de rencontrer l’AMF le 24 avril 2009 qui a souhaité que l’Association mette en avant les contrôles qualité et produise des rapports sur des sujets relatifs à l’expertise indépendante.

Gouvernance

Le Comité Directeur

A l’issue de l’Assemblée Générale du 19 mai 2010, le Comité Directeur se compose comme suit :

| | | |
|---------------------------|------------------------------|----------------|
| Dominique Ledouble | Ledouble SA | Président |
| Jean-Charles de Lasteyrie | Ricol Lasteyrie | Vice-Président |
| Jean-Florent Rérolle | Houlihan Lokey | Vice-Président |
| Jean-Louis-Mullenbach | Bellot Mullenbach & Associés | Secrétaire |
| Marie-Ange Farthouat | Ricol Lasteyrie | Trésorière |

Le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a pour fonction de s’assurer du fonctionnement régulier de l’Association, notamment en ce qui concerne l’admission des membres, la perte de qualité de membre et le contrôle de qualité. Pour ce faire, il dispose de tout pouvoir d’investigation au sein de l’Association. Il établit annuellement un rapport sur le fonctionnement de l’association ; celui-ci est rendu public et transmis à l’Autorité de Marchés Financiers.

Le Conseil de Surveillance est composé comme suit :

| | |
|---------------------|-----------------------------------|
| Daniel Lebègue | Président |
| Hélène Ploix | membre du Conseil de Surveillance |
| Vivien Levy-Garboua | membre du Conseil de Surveillance |

Le contrôle qualité est assuré par une personne indépendante en la personne de Gérard Petiteau.

Activités de l’exercice 2009

Admissions

Au cours de l’année 2009, l’APEI a continué son processus d’agrément de nouveaux adhérents en validant l’adhésion de 6 nouvelles sociétés.

Ainsi, au 19 mai 2010, les effectifs de l’APEI sont de 11 sociétés représentées par 42 personnes physiques.

Contrôles qualité

La direction du contrôle qualité confiée à Monsieur Gérard Petiteau a été en charge de procéder à la présentation des nouvelles candidatures pour l'année 2009 et qui a permis l'agrément des 6 nouvelles sociétés.

Un rapport d'activité annuel a été remis au Conseil de Surveillance de l'APEI. Il avait pour objet de rendre compte des contrôles effectués et des activités connexes du contrôleur en 2009. Ce rapport d'activité a également été remis à l'AMF.

Travaux des commissions

Au cours de l'année 2009, deux groupes de travail ont été créés pour traiter deux points particuliers, la justification des méthodes écartées, d'une part, les synergies, d'autre part.

Ces deux groupes de travail ont remis au Comité directeur une synthèse de leurs travaux, qui a ensuite été remise à l'AMF.

- Justification des critères écartés

Les évaluations réalisées dans le cadre des Offres Publiques sont basées sur l'approche multicritères qui suppose de n'écarter que les critères jugés non pertinents au cas d'espèce. Les critères ou références de valorisation les plus souvent retenus sont l'actualisation des cash-flows disponibles, les multiples de sociétés comparables, le cours de bourse, les transactions sur le capital de la société visée et les multiples de transactions comparables, un ou plusieurs de ces critères pouvant toujours être jugés non pertinents ou non applicables faute d'information ou de référence et être écartés, même si cette situation ne se rencontre pour le cours de bourse que dans les quelques cas où les échanges sont très peu fréquents.

- Synergies

La recommandation de l'Autorité des marchés financiers sur l'expertise indépendante, mise en ligne le 28 septembre 2006, modifiée le 19 octobre 2006, stipule que l'Expert indépendant a accès « *aux données nécessaires à l'appréciation des synergies attendues dans le cadre de l'opération étudiée, notamment si le montant des synergies a été rendu public, ou en cas d'offre publique d'échange.* »

Force est de constater qu'en dépit de ces recommandations, encore trop rares sont les attestations d'équité accordant aux synergies la place et les développements que l'Autorité des marchés financiers souhaiterait leur voir consacrés.

Dans l'optique d'améliorer l'information des actionnaires minoritaires et des administrateurs ou des membres du directoire à qui sont destinés les travaux de l'Expert indépendant, le groupe de travail a proposé cinq recommandations destinées aux membres de l'APEI.

Administration et finance

Au cours de l'année 2009, l'APEI semble avoir trouvé son point d'équilibre en matière de charges et coûts de gestion.

Les charges de fonctionnement de l'APEI sont exclusivement couvertes par les versements de ses adhérents sur la base d'une cotisation annuelle de 1 500 euros hors taxes et d'une facture au titre du contrôle a posteriori de 4 900 euros hors taxes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, l'APEI a dégagé un résultat positif de 6 119 euros. Il a été proposé à l'assemblée générale des sociétaires, et validé par ceux-ci, de porter à un poste de réserves l'excédent de l'exercice 2009.

Perspectives

Pour l'exercice 2010 en cours et au titre de ses activités courantes, l'APEI s'est fixé comme objectifs :

- La participation active, en tant que membre fondateur de la Fédération Française des Experts en Evaluation (FFEE)
- Accroître les échanges de place avec l'AMF notamment sur une meilleure reconnaissance des associations professionnelles.

Le Président

Dominique Ledouble

Bilan (en euros)

| | 2009 | 2008 |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| Actif | | |
| immobilisations | - | - |
| créances | 11 639 | 15 180 |
| trésorerie | 16 891 | 16 724 |
| charges constatées d'avance | | - |
| Total | 28 530 | 31 904 |
| Passif | | |
| fonds associatif | (173) | - |
| résultat de l'exercice | 6 119 | (173) |
| dettes fournisseurs | 21 624 | 29 244 |
| dettes sociales et fiscales | 960 | 2 833 |
| Total | 28 530 | 31 904 |

Compte de résultats (en euros)

| | 2009 | 2008 |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Produits d'exploitation | | |
| cotisations | 49 300 | 24 500 |
| autres produits | - | - |
| Total | 49 300 | 24 500 |
| Charges d'exploitation | | |
| achats et charges externes | 43 181 | 24 673 |
| frais de personnel | | - |
| dotations aux amortissements | | - |
| Total | 43 181 | 24 673 |
| Résultat | 6 119 | (173) |